

Rapport annuel 2020

1 Table des matières

1	Table des matières	1
2	Avant-propos du Président	3
3	Résumé	4
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
4	Comptes annuels	5
4.1	Bilan	5
4.1.1	Actifs	5
4.1.2	Passifs	6
4.2	Compte d'exploitation	7
5	Annexe	9
5.1	Bases et organisation	9
5.1.1	Forme juridique et but	9
5.1.2	Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	9
5.1.3	Indications des actes et des règlements	9
5.1.4	Organe de gestion/droit de signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Commission de placement	10
5.1.4.3	Gérance	10
5.1.4.4	Expert en prévoyance professionnelle	10
5.1.4.5	Organe de révision	10
5.1.4.6	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	13
5.2.3	Nature de l'application du but	14
5.2.4	Explications des plans de prévoyance	14
5.2.5	Financement, méthode de financement	15
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	21
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes	21
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	21
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	22
5.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	22
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	22
5.4.2	Evolution et rémunération du capital de prévoyance	23
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	25
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	25
5.4.4	Evolution du capital de prévoyance des retraités	25
5.4.5	Résultat du dernier rapport actuariel	25
5.4.6	Bases techniques	26
5.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	27
5.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	28
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	28
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	28
5.5.3	Structure des placements selon OPP 2/le règlement de placement	29
5.5.4	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	31
5.5.5	Opérations à terme sur devises / engagements de capital ouverts	31
5.5.6	Explications relatives à certains éléments du résultat net des placements	31
5.5.6.1	Rendement total des placements	31
5.5.6.2	Produits des titres	32
5.5.6.3	Bénéfice sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement	32

5.5.6.4	Pertes sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement	33
5.5.6.5	Frais de gestion de la fortune	33
5.5.6.6	Ratio de frais TER	33
5.5.6.7	Taux de transparence en matière de frais	33
5.5.6.8	Placements collectifs non transparents	34
5.5.6.9	Résultat net sur les placements immobiliers	35
5.5.6.9.1	Détails relatifs aux propriétés immobilières	35
5.5.6.9.2	Détails relatifs aux parts de propriétés immobilières	35
5.5.7	Explications relatives aux placements auprès de l'employeur et aux réserves de contributions de l'employeur	36
5.5.7.1	Placements auprès de l'employeur	36
5.5.7.2	Réserves de contributions de l'employeur	37
5.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan	37
5.6.1	Créances	37
5.6.2	Immeubles	37
5.6.3	Fonds libres	37
5.7	Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation	38
5.7.1	Frais d'administration	38
5.8	Demandes de l'autorité de surveillance	38
5.9	Autres informations relatives à la situation financière	38
5.10	Faits marquants après la clôture des comptes	38
5.11	Rapports relatifs au contrôle	39
5.11.1	Organe de révision	39
5.11.2	Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	41
5.12	Statistiques	42
5.12.1	Evolution de l'effectif des assurés/bénéficiaires de rentes	42
5.12.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	43
5.12.2	Evolution du bilan	44
5.12.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	45
5.12.4	Versements anticipés pour la propriété du logement	46

2 Avant-propos du Président

Chers assurés,

Dans l'avant-propos du dernier rapport annuel, j'avais écrit ce qui suit: «En 2019, les marchés financiers sont allés dans une seule direction: vers le haut! Cela a permis à notre caisse de pension de dégager un excellent rendement total de +15,6%, le meilleur résultat depuis sa fondation en 2001!» L'année dernière, nous avons vu de manière impressionnante que les choses pouvaient changer très rapidement. La pandémie de coronavirus a changé le monde. En mars 2020, les Bourses se sont effondrées à l'annonce du premier confinement. Notre réserve de fluctuation de valeur s'est pratiquement épuisée du jour au lendemain. Heureusement, les marchés financiers se sont rapidement redressés, de sorte que nous avons clôturé l'année sur une note positive avec un rendement total de 3,3%. Cependant, la situation demeure incertaine, la volatilité est élevée et la prudence reste de mise si nous voulons surmonter sans dommage les périodes difficiles à venir. Dans ce contexte, nous n'avons rémunéré les avoirs de vieillesse qu'au taux minimal de 1% en 2020, ce qui nous a permis d'améliorer le taux de couverture, qui est passé de 115.5% à 117.2%. Notre objectif d'amener le taux de couverture à 120% reste inchangé.

En décembre, le Conseil de fondation a décidé de réduire graduellement les taux de conversion et de relever en contrepartie les taux de cotisation. Cette décision n'a pas été facile à prendre, car elle implique une réduction des rentes de 14.3% en moyenne au cours des prochaines années. L'amélioration des rentes grâce à l'augmentation des taux de cotisation prendra de nombreuses années et profitera surtout à la jeune génération. Cette décision était cependant inévitable! L'allongement de l'espérance de vie et la diminution du revenu de la fortune ont conduit à une redistribution des actifs vers les rentiers. Pour assurer la stabilité financière à long terme de notre caisse de pension, nous avons dû adapter les taux de conversion au nouveau contexte.

L'année 2020 a été marquée par de nombreux changements pour le Groupe Galenica. Citons notamment la nomination d'un nouveau CEO, l'adaptation de notre stratégie et la mise en place d'une nouvelle structure d'organisation et de direction. Galenica est en pleine mutation et se prépare pour l'avenir! Tous ces changements n'ont aucune incidence sur la caisse de pension Galenica. Celle-ci jouit d'une autonomie voulue et d'une organisation indépendante du Groupe Galenica. Il n'en reste pas moins que la caisse de pension doit elle aussi continuellement s'adapter, se développer et se préparer pour l'avenir! La réorganisation qui s'est achevée en 2019 et l'adaptation des taux de conversion et de cotisation qui vient d'être décidée en témoignent clairement.

Je remercie le Conseil de fondation, notre expert Jean-Marc Wanner et tous les collaborateurs du secrétariat pour leur collaboration et leur soutien sans faille au cours de l'année écoulée.

Je vous souhaite à tous et, bien sûr, à notre caisse de pension, une année 2021 couronnée de succès!

Berne, mars 2021



Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

3 Résumé

3.1 Les résultats en bref

Excédent des produits en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 19'665'000.00 (année précédente excédent des produits: CHF 120'778'000.00).

Le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP 2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

Total des actifs comptabilisés à la valeur du marché, moins les dettes,
le compte de régularisation passif et les réserves de l'employeur x 100

Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance

Il en résulte un degré de couverture de **117,2%** (année précédente: 115,5%).

Rendement global des placements: **3,26%** (année précédente: 15,6%).

La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 156'359'229.62 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 136'694'567.31), soit CHF 25'278'770.38 en dessous de la valeur cible de CHF 181'638'000.00 (20,0% des engagements).

3.2 Activités

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois au cours de l'exercice sous revue. La commission de placement s'est réunie quatre fois. Les grands thèmes suivants ont été abordés:

- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2019
- Réalisation de la nouvelle élection au Conseil de fondation pour la période de mandat 2020-2022, y compris, réduction à 10 membres.
- Exercice des droits de vote aux assemblées générales en Suisse selon le règlement
- Approbation des adaptations réglementaires au 1.1.2021
- Décision portant sur l'adaptation des taux de conversion et taux de cotisation au 1.1.2022

3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

3.3.1 Représentants de l'employeur

Le Conseil de fondation a décidé de profiter des nouvelles élections pour réduire à nouveau le nombre de ses membres à 10. La sortie de Jean-Claude Cléménçon suite à son départ à la retraite anticipée n'a par conséquent plus été repourvue. Les autres représentants de l'employeur ont été confirmés par le Conseil d'administration pour la nouvelle période de mandat.

3.3.2 Représentants du personnel

La sortie de Juan-Carlos Regadera du Conseil de fondation n'a plus été repourvue. Les représentants du personnel restant ont été réélus pour la nouvelle période de mandat.

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

4.1.1 Actifs

		2020		2019	
		CHF		CHF	
Placements					
<u>Liquidités et créances</u>					
Liquidités et créances sur le marché monétaire		17'425'026.71		62'548'983.39	
Créances	37	1'938'501.40		1'998'047.02	
Total liquidités et créances		19'363'528.11	1.80%	64'547'030.41	6.28%
<u>Obligations</u>					
Obligations en CHF		24'530'750.00		24'850'500.00	
Parts de fondations/fonds de placements		155'988'734.05		153'735'518.89	
Total obligations		180'519'484.05	16.79%	178'586'018.89	17.38%
<u>Hypothèques</u>					
Hypothèques		180'000.00		180'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements		8'564'893.64		3'571'943.69	
Total hypothèques		8'744'893.64	0.81%	3'751'943.69	0.37%
<u>Actions</u>					
Actions suisses		127'841'245.80		122'150'583.81	
Actions étrangères		24'357'573.52		24'712'012.32	
Parts de fondations/fonds de placements		319'071'701.96		294'807'840.78	
Total actions		471'270'521.28	43.84%	441'670'436.91	42.99%
<u>Placements alternatifs</u>					
Hedge funds		5'797'125.85		5'756'497.89	
Commodities/matières premières		1'884'708.50		1'931'478.00	
Insurance Linked Securities		19'122'123.23		20'344'730.21	
Infrastructure		15'519'290.81		0.00	
Private Equity		15'517'705.55		11'148'135.40	
Autres placements alternatifs		32'324'375.59		25'656'851.78	
Total placements alternatifs		90'165'329.53	8.39%	64'837'693.28	6.31%
<u>Immeubles</u>					
Immeubles/parts de propriétés immobilières	37	46'307'000.00		39'900'000.00	
Actions immobilières		24'858'440.20		21'761'016.10	
Parts de fondations/fonds de placements		185'679'775.43		164'386'015.21	
Total immeubles		256'845'215.63	23.89%	226'047'031.31	22.00%
<u>Placements auprès de l'employeur</u>					
Actions Galenica SA	36	11'529'426.00		11'695'527.90	
Compte courant Galenica Finanz SA	36	36'105'703.41		35'981'661.69	
Total placements auprès de l'employeur		47'635'129.41	4.43%	47'677'189.59	4.64%
Total placements		1'074'544'101.65		1'027'117'344.08	
<u>Compte de régularisation actif</u>		387'364.00	0.04%	335'741.00	0.03%
Total actifs		1'074'931'465.65		1'027'453'085.08	

4.1.2 Passifs

		2020		2019	
		CHF		CHF	
<u>Dettes</u>					
Prestations de libre passage et rentes		8'087'005.18		7'395'173.47	
Banques / assurances		244'949.10		241'906.50	
Autres dettes		39'034.95		37'356.05	
Total dettes		8'370'989.23	0.78%	7'674'436.02	0.75%
<u>Compte de régularisation passif</u>					
		192'704.55	0.02%	146'469.00	0.01%
<u>Réserve de contributions de l'employeur</u>					
	37	0.00	0.00%	46'487.10	0.00%
<u>Provisions non techniques</u>					
		1'820'000.00		0.00	
<u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u>					
Capital de prévoyance assurés actifs	23	538'128'056.50		532'941'250.95	
Capital de prévoyance retraités	25	295'461'485.75		273'044'874.70	
Provisions techniques	26	74'599'000.00		76'905'000.00	
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		908'188'542.25	84.49%	882'891'125.65	85.93%
<u>Réserve de fluctuation de valeurs</u>					
	28	156'359'229.62	14.55%	136'694'567.31	13.30%
<u>Capital de la fondation, fonds libres/découvert</u>					
Situation en début de période		0.00		0.00	
Excédent des charges/produits		0.00		0.00	
		0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total passifs		1'074'931'465.65		1'027'453'085.08	

4.2 Compte d'exploitation

	2020	2019
	CHF	CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	17'164'323.20	16'502'132.00
Cotisations de l'employeur	27'133'202.90	26'005'603.85
Primes uniques	6'114'927.65	5'783'404.64
Cotisations supplémentaires	0.00	0.00
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	16.75	61'794.75
Prélèvements sur la réserve de contribution de l'employeur	-46'685.95	-15'437.25
	50'365'784.55	48'337'497.99
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	34'221'472.02	42'149'105.74
Apports lors du transfert des assurés/bénéficiaires de rentes résultant de l'intégration de Galenica FP		
- Apports de libre passage des actifs	0.00	244'681'377.55
- Apports dans le capital de prévoyance invalide	0.00	280'554.65
- Provisions techniques	0.00	40'800'000.00
- Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	18'964'199.90
- Capital de prévoyance retraités	1'682'232.90	166'953'613.00
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	509'400.00	574'927.83
	36'413'104.92	514'403'778.67
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	86'778'889.47	562'741'276.66
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rentes de vieillesse	-13'944'447.75	-12'673'617.60
Rentes de survivants	-1'765'280.55	-1'736'968.10
Rentes d'invalidité	-1'835'072.90	-1'745'582.95
Prestations en capital à la retraite	-19'641'212.85	-10'692'416.40
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-930'147.15	-2'218'097.35
Prestations pour divorce de rentier	0.00	-182'181.55
	-38'116'161.20	-29'248'863.95
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-33'815'958.80	-25'790'183.70
Versements anticipés EPL/divorce	-1'873'612.60	-1'848'732.55
	-35'689'571.40	-27'638'916.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-73'805'732.60	-56'887'780.20

<u>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-15'159.20	-274'243'111.05
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-22'416'611.05	-179'850'218.20
Constitution de provisions techniques	2'306'000.00	-47'878'000.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-5'171'646.35	-14'543'348.10
Dissolution/Constitution de la réserve de contribution de l'employeur	46'669.20	-46'357.50
	-25'250'747.40	-516'561'034.85
<u>Produits de prestations d'assurance</u>		
Prestations d'assurance	3'043'400.30	2'112'712.85
Parts d'excédents provenant d'assurances	117'851.80	79'238.40
	3'161'252.10	2'191'951.25
<u>Charges d'assurance</u>		
Primes de risque	-4'007'481.00	-3'928'292.50
Primes pour frais de gestion	-380'710.75	-373'187.80
Cotisations au fonds de garantie	-244'949.10	-241'906.50
	-4'633'140.85	-4'543'386.80
Résultat net de l'activité d'assurance	-13'749'479.28	-13'058'973.94
<u>Placements</u>		
Intérêts actifs	136'097.96	242'565.29
Produits des titres	21'112'342.16	18'131'830.76
Bénéfice sur les cours	56'969'683.87	124'897'642.84
Résultat net sur les placements immobiliers	5'971'822.30	1'862'094.51
Perte sur les cours	-44'311'752.96	-6'056'564.18
Frais d'administration des placements	-5'666'222.33	-4'247'333.51
Intérêts passifs	-48'474.42	-52'222.42
Intérêts sur les réserves de contributions	-182.10	-129.60
Résultat net des placements	34'163'314.48	134'777'883.69
<u>Produits divers</u>		
Produits diverses	242'902.81	26'285.00
	242'902.81	26'285.00
<u>Charges diverses</u>		
Charges divers	-6'898.20	-12'911.25
	-6'898.20	-12'911.25
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration généraux	-809'484.90	-847'908.47
Frais d'audit/d'expert	-161'108.45	-95'472.30
Frais de l'autorité de surveillance	-14'584.15	-10'664.55
	-985'177.50	-954'045.32
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	19'664'662.31	120'778'238.18
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-19'664'662.31	-120'778'238.18
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

5 Annexe

5.1 Bases et organisation

5.1.1 Forme juridique et but

GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001. Le changement de nom à Galenica Caisse de pension a eu lieu le 16 décembre 2019 (inscription au registre du commerce).

Le but qui lui est assigné par les statuts est d'assurer le personnel des entreprises du groupe Galenica contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, au sens de la prévoyance professionnelle.

Galenica Caisse de pension est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et des employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

Galenica Caisse de pension est une institution de prévoyance semi-autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

5.1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

Galenica Caisse de pension, inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801, est soumise à la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF).

Galenica Caisse de pension est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

5.1.3 Indications des actes et des règlements

- Statuts	01.11.2019
- Règlement des obligations de prévoyance	31.12.2018
- Règlement sur l'exercice des droits de vote	01.01.2015
- Règlement d'organisation	01.01.2015
- Règlement de prévoyance	01.01.2019 avec annexe 1 du 1.1.2021
- Règlement de placement	01.04.2020
- Règlement de la liquidation partielle	01.01.2014

5.1.4 Organe de gestion/droit de signature

5.1.4.1 Conseil de fondation

Mandat jusqu'en

5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur

- Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2022
- Marianne Ellenberger, Rüfenacht *	2022
- Fritz Hirsbrunner, Cully *	2022
- Frédéric Suchet, Cottens	2022
- Eric Verdon, Villars-sur-Glâne *	2022

5.1.4.1.2 Représentants du personnel

- Philippe Bucquet, Ste-Croix	2022
- Ulrich Christen, Lyss	2022
- Giuseppe Marino, Cham	2022
- Sandra Medici-Tanner, Les Cullayes	2022
- Brigitte Wüthrich, Berne	2022

5.1.4.2 Commission de placement

- Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2022
- Fritz Hirsbrunner, Cully *	2022
- Frédéric Suchet, Cottens	2022
- Philippe Bucquet, Ste-Croix	2022
- Giuseppe Marino, Cham	2022

5.1.4.3 Gérance

- Regula Andrey, Berne *
- René Mischler, Hinterkappelen *

5.1.4.4 Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Aon Suisse SA, Nyon	2020
---------------------------------------	------

5.1.4.5 Organe de révision

- T+R SA, Gümligen	2020
Responsable du mandat: Rita Casutt, experte-comptable diplômée, experte en révision agréée	

5.1.4.6 Autorité de surveillance

- Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

* autorisé(e) à signer (signature collective à deux)

5.1.5 Employeurs affiliés

Les assurés de la Pharmacie Pilloud Saint-Imier SA ont été intégrés à GaleniCare SA.

- A la fin de l'année 2020, les sociétés suivantes étaient ainsi rattachées à notre Fondation:

- Alloga SA
- Bahnhof Apotheke Zürich AG
- Bahnhof Apotheken Thun AG
- Coop Vitality SA
- Coop Vitality Management SA
- curarex swiss AG ¹⁾
- Dauf SA
- Galenica SA
- GaleniCare SA
- GaleniCare Management SA
- Galenica Caisse de pension
- Galexis SA
- HCI Solutions SA
- Medifilm SA
- Mediservice SA
- Unione Farmaceutica Distribuzione SA
- Verfora SA
- Winconcept SA

¹⁾ Affiliation au 1^{er} Janvier 2020

5.2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

5.2.1 Assurés actifs

	2020	2019
- Alloga SA	197	186
- Bahnhof Apotheke Zürich AG	71	74
- Bahnhof Apotheken Thun AG	24	24
- Coop Vitality SA	676	631
- Coop Vitality Management SA	13	12
- curarex swiss AG	6	0
- Dauf SA	11	9
- Galenica SA	38	39
- GaleniCare SA	2'910	2'869
- GaleniCare Management SA	266	260
- Galenica Caisse de pension	4	4
- Galexis SA	803	794
- HCI Solutions SA	157	156
- Medifilm SA	48	46
- Mediservice SA	99	95
- Pharmacie Pilloud Saint-Imier SA ¹⁾	0	7
- Unione Farmaceutica Distribuzione SA	96	89
- Verfora SA	142	130
- Winconcept SA	17	15
	5'578	5'440

¹⁾ Les assurés de la Pharmacie Pilloud Saint-Imier SA ont été intégrés au cours de l'année sous revue à GaleniCare SA.

L'augmentation de 138 assurés (année précédente: 1591) se présente comme suit:

Effectif au 1er janvier	5'440	3'849
Entrées	1'018	2'466 ¹⁾
Départs	-796	-794
Départs à la retraite	-79	-77
Invalidité	-1	-2
Décès	-4	-2
Effectif au 31 décembre	5'578	5'440

¹⁾ dont 1'419 de sociétés intégrées au 1.1.2019.

5.2.2 Bénéficiaires de rentes

L'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué comme suit:

	2020	2019
- Rentes de vieillesse	683	636
- Rentes d'invalidité	97	92
- Rentes de partenaire	108	110
- Rentes pour enfants	49	48
	937	886

L'augmentation de 51 bénéficiaires de rentes¹⁾ (année précédente: 548¹⁾ se présente comme suit:

Effectif au 1er janvier	886	338
Augmentation des rentes de vieillesse	47	379
Augmentation des rentes d'invalidité	5	45
Diminution/augmentation des rentes de partenaire	-2	105
Augmentation des rentes pour enfants	1	19
Effectif au 31 décembre	937	886

¹⁾ dont 506 de sociétés intégrées au 1.1.2019.

5.2.3 Nature de l'application du but

5.2.4 Explications des plans de prévoyance

Les dispositions réglementaires reposent sur le principe de primauté des cotisations. Du point de vue réglementaire, le plan de prestations est défini comme suit:

Prestations de vieillesse

Le montant de la rente de vieillesse est le produit de la conversion du capital-vieillesse et du capital complémentaire constitués par l'assuré au moment où il atteint l'âge de la retraite. Les prestations de vieillesse peuvent être touchées en tout ou partie sous forme de capital.

L'assuré peut choisir librement l'âge de départ à la retraite entre 58 et 70 ans. L'âge réglementaire de la retraite est fixé à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

Prestations d'invalidité

La rente d'invalidité correspond à la rente de vieillesse réglementaire calculée selon le plan Standard, à concurrence d'un maximum de 80% du salaire assuré. Le capital complémentaire constitué est versé à l'assuré invalide en sus de la rente d'invalidité.

Prestations en cas de décès

La Fondation prévoit une rente de conjoint pour tous les assurés mariés. Cette rente se monte à 70% de la rente d'invalidité assurée. Le capital complémentaire constitué est versé en sus de la rente de conjoint.

Tous les autres assurés ont droit à un capital-décès qui correspond au total du capital-vieillesse et du capital complémentaire épargnés.

Rentes pour enfants

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse et d'invalidité touchent une rente pour enfant de 20% de leur rente de base pour chaque enfant jusqu'à 20 ans révolus (25 ans pour les enfants en formation). En cas de décès de l'assuré, les orphelins touchent 20% de la rente d'invalidité assurée. Ce montant est doublé pour les orphelins de père et de mère.

5.2.5 Financement, méthode de financement

Plan de prévoyance I

1. Cercle des assurés

Salariés qui ne sont pas assurés selon le plan de prévoyance II et III.

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire de base annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif annualisé de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

Au maximum, trois rentes de vieillesse maximales simples annuelles de l'AVS.

Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement déduit du montant de coordination selon la LPP.

La déduction de coordination est proportionnelle au taux d'activité pour l'assuré âgé d'au moins 35 ans (différence de millésime). Le salaire assuré minimal correspond à CHF 3'555 (situation au 01.01.2019).

3. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

4. Plan Standard

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	2,90	4,10	7,00
35-44	35-44	4,60	6,40	11,00
45-54	45-54	6,70	9,30	16,00
55-64	55-65	8,40	11,60	20,00
64-70	65-70	8,40	11,60	20,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	2,90	5,90	9,80
35-44	35-44	4,60	8,20	12,80
45-54	45-54	6,70	11,10	17,80
55-64	55-65	8,40	13,40	21,80
64-70	65-70	8,40	11,60	20,00

5. Plan Plus

Age atteint au 1 ^{er} janvier		Taux de cotisation-épargne en % du salaire assuré à charge des		
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	4,10	4,10	8,20
35-44	35-44	6,40	6,40	12,80
45-54	45-54	9,30	9,30	18,60
55-64	55-65	11,60	11,60	23,20
64-70	65-70	11,60	11,60	23,20

Age atteint au 1 ^{er} janvier		Taux de cotisation-risque en % du salaire assuré à charge des		
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1 ^{er} janvier		Taux de cotisation global en % du salaire assuré à charge des		
<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	4,10	5,90	10,00
35-44	35-44	6,40	8,20	14,60
45-54	45-54	9,30	11,10	20,40
55-64	55-65	11,60	13,40	25,00
64-70	65-70	11,60	11,60	23,20

Plan de prévoyance II

1. Cercle des assurés

Tous les assurés cadres.

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein supérieur ou égal à CHF 90'000 et inférieur à CHF 250'000.

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein inférieur à CHF 90'000 et au moins 10 années de service au sein de l'employeur (différence de millésime) et âgé d'au moins 35 ans (différence de millésime).

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire déterminant annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement.

Le salaire cotisant est limité conformément à l'article 79c LPP.

4. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	2,50	3,50	6,00
35-44	35-44	4,10	5,90	10,00
45-54	45-54	5,40	7,60	13,00
55-64	55-65	6,60	9,40	16,00
64-70	65-70	6,60	9,40	16,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	2,50	5,30	7,80
35-44	35-44	4,10	7,70	11,80
45-54	45-54	5,40	9,40	14,80
55-64	55-65	6,60	11,20	17,80
64-70	65-70	6,60	9,40	16,00

6. Plan Plus

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à la charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	3,50	3,50	7,00
35-44	35-44	5,90	5,90	11,80
45-54	45-54	7,60	7,60	15,20
55-64	55-65	9,40	9,40	18,80
64-70	65-70	9,40	9,40	18,80

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	3,50	5,30	8,80
35-44	35-44	5,90	7,70	13,60
45-54	45-54	7,60	9,40	17,00
55-64	55-65	9,40	11,20	20,60
64-70	65-70	9,40	9,40	18,80

Plan de prévoyance III

1. Cercle des assurés

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein supérieur ou égal à CHF 250'000 ou des Cadres supérieurs / Experts désignés par la Direction Générale.

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire déterminant annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement.

Le salaire cotisant est limité conformément à l'article 79c LPP.

4. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à la charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	3,30	4,70	8,00
35-44	35-44	5,40	7,60	13,00
45-54	45-54	7,50	10,50	18,00
55-64	55-65	9,60	13,40	23,00
64-70	65-70	9,60	13,40	23,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	3,30	6,50	9,80
35-44	35-44	5,40	9,40	14,80
45-54	45-54	7,50	12,30	19,80
55-64	55-65	9,60	15,20	24,80
64-70	65-70	9,60	13,40	23,00

6. Plan Plus

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à la charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	4,70	4,70	9,40
35-44	35-44	7,60	7,60	15,20
45-54	45-54	10,50	10,50	21,00
55-64	55-65	13,40	13,40	26,80
64-70	65-70	13,40	13,40	26,80

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	4,70	6,50	11,20
35-44	35-44	7,60	9,40	17,00
45-54	45-54	10,50	12,30	22,80
55-64	55-65	13,40	15,20	28,60
64-70	65-70	13,40	13,40	26,80

5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes

La clôture des comptes de Galenica Caisse de pension correspond aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

- Monnaies
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF
A la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fondations de placement suisses et étrangères
A la valeur d'inventaire
- Parts d'hypothèques de fondations de placement
A la valeur d'inventaire
- Hypothèques et autres prêts
A la valeur nominale
- Immeubles
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier
A la valeur d'inventaire
- Parts de fonds de placement immobilier
A la valeur boursière
- Actions de sociétés immobilières (SI)
A la valeur intrinsèque
- Actions et BP suisses
A la valeur boursière
- Actions étrangères
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères
A la valeur d'inventaire
- Fonds des actions
A la valeur du capital
- Hedge funds
A la valeur boursière
- Dettes
A la valeur nominale
- Compte de régularisation passif
A la valeur nominale
- Provisions non techniques
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et provisions techniques
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs
Valeur de l'avoir selon la méthode de l'économie financière

Valeur boursière: Prix de vente du titre à la bourse suisse SIX le dernier jour de cotation de l'année

Valeur Valeur vénale

d'inventaire:

Valeur de Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché.

rendement:

5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Pas de modification.

5.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture des risques d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

Les différentes transactions avec la Mobilière et Swiss Life (l'ancien réassureur) sont exécutées sur un compte courant. Les capitaux de couverture correspondants sont inclus dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 4'388'191.75 (année précédente: CHF 4'301'480.30).

Au cours de l'exercice, la part d'excédent s'est montée à CHF 117'851.80 (année précédente: CHF 79'238.40).

Conformément à l'article 20 du règlement de prévoyance, sauf décision contraire du Conseil de fondation, la participation aux excédents est utilisée pour améliorer la situation financière de la Fondation.

5.4.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance a augmenté de CHF 5'186'805.55 durant l'exercice écoulé pour atteindre CHF 538'128'056.50 (année précédente: CHF 532'941'250.95). Il se compose comme suit:

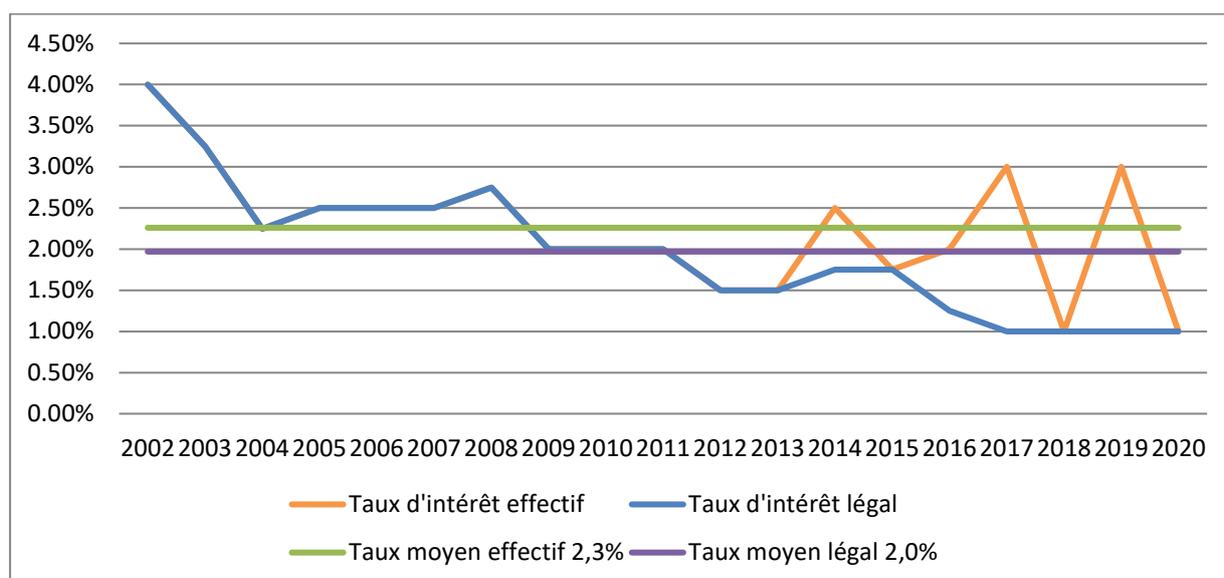
Capital vieillesse	2020	2019
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	524'807'060.45	237'738'292.90
Rachats	4'040'250.40	3'475'206.14
Apports de Galenica FP	0.00	244'681'377.55
Prestations de libre passage	34'221'472.02	42'149'105.74
Cotisations d'épargne	38'447'659.75	36'856'826.10
Remboursement de versement anticipés	381'400.00	478'920.75
Remboursement pour divorce	128'000.00	96'007.08
Intérêts perçus	5'082'428.65	14'334'547.90
Transfert de capital compl. lors de retraite partielle	55.75	3'033.20
Dissolution pour départ à la retraite	-23'057'859.55	-17'058'081.75
Dissolution pour cause d'invalidité	-172'002.55	-110'195.75
Dissolution pour cause de décès	-268'827.60	0.00
Prestations en capital	-19'860'554.40	-10'536'143.40
Prest. en capital Mobilière/CP	23'127.10	0.00
Prestation de libre passage	-33'200'624.00	-25'350'150.00
Versements en espèces	-348'718.20	-98'008.25
Versement anticipé pour la propriété du logement	-1'367'209.55	-1'678'036.55
Versement pour cause de divorce	-506'403.05	-170'696.00
Garantie du minimum LPP	3'058.40	2'996.35
Réconciliation du capital vieillesse	-3'030.67	-7'941.56
Etat au 31 décembre	528'349'282.95	524'807'060.45

Capital complémentaire	2020	2019
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	3'544'933.20	2'360'167.85
Cotisation des salariés	1'295'020.05	1'713'075.15
Intérêts perçus	37'107.05	80'524.05
Transfert de capital compl. lors de retraite partielle	-55.75	-3'033.20
Dissolution pour départ à la retraite	-404'225.65	-97'952.15
Prestations en capital	-101'706.35	-461'265.80
Prestation de libre passage	-116'576.40	-46'582.70
Divers	0.15	0.00
Etat au 31 décembre	4'254'496.30	3'544'933.20

Capital de prévoyance invalide	2020	2019
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	4'589'257.30	4'056'331.05
Apports de Galenica FP	0.00	280'554.65
Cotisations	249'256.20	242'888.90
Apports	1'008'070.90	746'618.15
Intérêts perçus	52'110.65	128'276.15
Prestation de libre passage	-149'984.45	-292'409.55
Prestation en capital	-46'686.30	0.00
Retraites/Rappel	-177'618.15	-573'745.70
Garantie du minimum LPP	588.50	717.30
Divers	-717.40	26.35
Etat au 31 décembre	5'524'277.25	4'589'257.30

Au cours de l'exercice sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 1,00% (année précédente: 3,00%).

5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



Le capital de prévoyance des actifs a été rémunéré pour l'exercice comptable à 1,00% (année précédente : 3,00%).

5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 253'168'714.85 (année précédente: CHF 242'466'904.50), soit 47,5% du capital de prévoyance des assurés actifs (sans invalides).

5.4.4 Evolution du capital de prévoyance des retraités

Pendant l'exercice, le capital de prévoyance des rentiers a progressé de CHF 22'416'611.05 à CHF 295'461'485.75 (année précédente: CHF 273'044'874.70).

L'évaluation en fin d'année a été effectuée selon les bases techniques LPP 2015 TG 1,5% (année précédente: LPP 2015 TG 1,5%).

Il n'a été décidé d'aucune augmentation des rentes durant l'exercice sous revue.

5.4.5 Résultat du dernier rapport actuariel

Le dernier rapport actuariel sur les comptes annuels 2019 a été établi le 25 novembre 2020 par Aon Suisse SA. Il en ressort que:

- le taux technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés ;
- la caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses obligations réglementaires à la date de référence ;
- les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement répondent aux exigences légales actuellement en vigueur ;
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes.

5.4.6 Bases techniques

Pour les comptes annuels, la Caisse de pension applique les bases techniques LPP 2015 TG 1,5% (année précédente: LPP 2015 TG 1,5%).

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves ont évolué comme suit:

Provision pour cas d'invalidité en suspens

	2020	2019
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	10'825'000.00	0.00
Constitution intégration Galenica FP	0.00	12'000'000.00
Dissolution	-391'000.00	-1'175'000.00
Etat au 31 décembre	10'434'000.00	10'825'000.00

Sert à couvrir les cas d'assurance en suspens et présumés.

Provision pour les pertes sur les retraites

	2020	2019
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	66'080'000.00	29'027'000.00
Constitution intégration Galenica FP	0.00	28'800'000.00
Dissolution/Constitution	-1'915'000.00	8'253'000.00
Etat au 31 décembre	64'165'000.00	66'080'000.00

Sert au financement des pertes sur les retraites en raison du taux de conversion trop élevé.

5.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

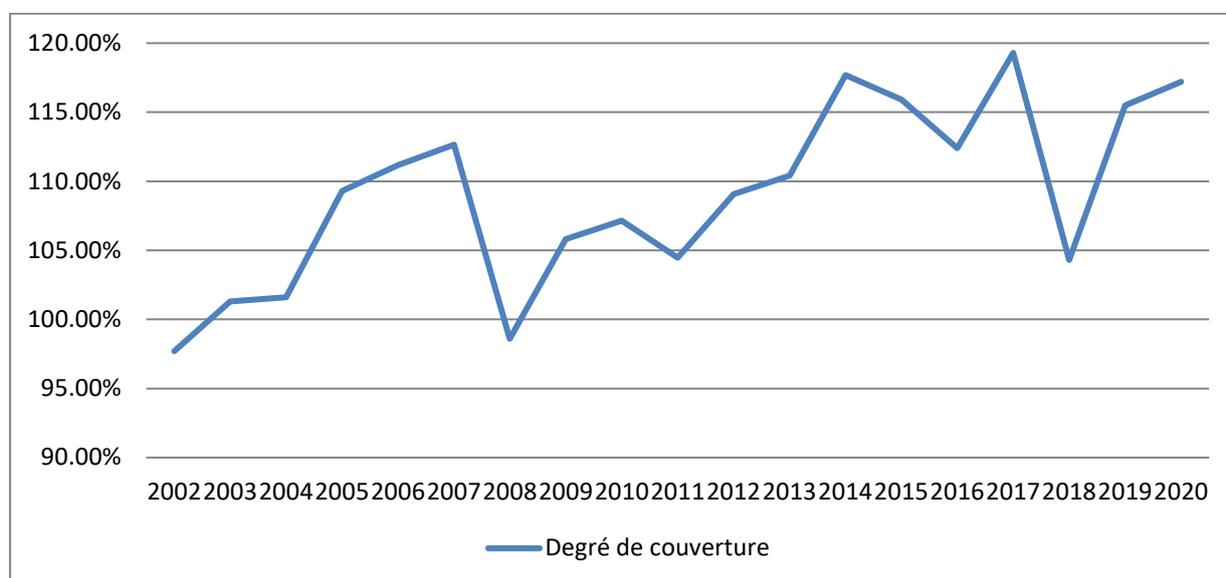
$$\frac{\text{Fortune de prévoyance disponible} \times 100}{\text{Capital de prévoyance actuariel nécessaire}}$$

La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs comptabilisés à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif et des réserves de contributions de l'employeur.

Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond à la totalité des capitaux d'épargne et de couverture, y compris les réserves techniques requises.

Au 31 décembre 2020, le taux de couverture calculé conformément à l'art. 44 OPP 2 se montait à **117,2%** (année précédente: 115,5%).

Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



5.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 1^{er} avril 2020.

		<u>Type d'autorisation</u>
Global Custodian	Credit Suisse SA, Zurich	FINMA
Mandats de gestion de fortune	Credit Suisse SA, Zurich (immeubles CH + monde, indirect) BCV, Lausanne (actions monde) BCZ, Zurich (immeubles CH + monde, indirect)	FINMA FINMA FINMA

Les rétrocessions (remises, rabais, etc. accordés par des tiers) sont régies de la manière suivante dans les contrats de gestion de fortune:

Credit Suisse

En règle générale, pas de dédommagements tels que des rétrocessions, commissions d'entretien du portefeuille ou indemnités de distribution. Si des dédommagements sont toutefois accordés, le CS les porte à son crédit (pris en compte à la hauteur de la commission). La Fondation a explicitement choisi le modèle du «renoncement». La banque informe la Fondation en détail sur les rémunérations perçues.

Au cours de l'exercice sous revue, le Credit Suisse n'a pas reçu de rétrocessions.

Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

Les rétrocessions pour lesquelles la BCV pourrait éventuellement obtenir l'exécution du mandat, seront transmises au mandataire.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCV a reçu de rétrocessions de CHF 2'940.91.

Banque Cantonale de Zurich (BCZ)

Pour les produits internes au groupe, des classes sans rétrocessions sont en principe utilisées. La banque communique les rémunérations perçues de la part d'autres prestataires et les porte à son crédit.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCZ n'a pas reçu de rétrocessions.

Conformément à l'ORAb (Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse), Galenica Caisse de pension fait valoir activement ses droits d'actionnaire et exerce dès lors systématiquement ses droits de vote pour les actions qu'elle détient dans les sociétés anonymes de droit suisse dont les actions sont cotées en bourse. La liste de droit de vote est publiée sur le site Internet (www.galenica-pk.ch) à la rubrique Fortune.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun prêt de titre (Securities Lending) n'a été réalisé.

5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les principes pour la constitution de réserves pour fluctuation de valeurs ont été déterminées par Swiss Life Pension Services SA dans le cadre d'une étude ALM réalisée en 2019 selon la méthode dite économique-financière. Le Conseil de fondation a défini, lors de sa séance du 3 décembre 2019, la nouvelle stratégie de placement pour la période 2020-2022. Celle-ci nécessite une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 16.5% des obligations. Le Conseil de fondation a cependant décidé de maintenir une valeur cible de 20%.

Il en résulte une valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 181'638'000.00 (année précédente: CHF 176'578'000.00). Le déficit de réserves s'élève donc à CHF 25'278'770.38 (année précédente CHF 39'883'432.69).

5.5.3 Structure des placements selon OPP 2/le règlement de placement

Le Conseil de fondation a approuvé, lors de sa séance du 3 décembre 2019, la nouvelle stratégie de placement 2020-2022.

Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

Au-dessus

- Monnaies étrangères sans couverture de change

Les limites légales et réglementaires concernant les placements auprès de l'employeur ont été dépassées au début de l'année. En fin d'année, elles étaient de nouveau respectées.

Suite à des réévaluations d'objets auprès de la Fondation Hypotheka, il est possible que l'art. 55, let. a OPP 2 (taux d'avance de max. 80% de la valeur vénale) ne soit pas respecté. Dans l'année sous revue, seuls quelques amortissements ont été réalisés. La créance sur l'effectif total s'élève à présent à 59.0% (année précédente 58.3%).

Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts mentionnés. Il ne pense pas que le respect de l'art. 50, al. 2 OPP2 soit menacé. Il est conscient du risque et en a tenu compte sous forme d'un montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs de 20% (contre 17,2% actuellement).

Conformément au règlement de placement, la structure des placements se présente comme suit:

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Etat au 31.12.2020 en MCHF	Etat au 31.12.2020 en %	Etat au 31.12.2019 en %
Liquidités en créances	1.0%	0.0%	15.0%	19'751	1.84	6.31
Obligations en CHF y compris Hyp.	15.0%	10.0%	20.0%	125'012	11.63	11.52
Obligations en monnaies étrangères	8.0%	3.0%	13.0%	64'253	5.98	6.23
Placements auprès de l'employeur	0.0%	0.0%	5.0%	47'635	4.43	4.64
Actions suisses	18.0%	13.0%	23.0%	222'552	20.70	20.61
Actions étrangères	23.0%	18.0%	28.0%	248'718	23.14	22.38
Immeubles suisses	18.0%	13.0%	23.0%	213'073	19.82	19.27
Immeubles étrangères	5.0%	0.0%	10.0%	43'772	4.07	2.73
Infrastructure	5.0%	0.0%	10.0%	15'519	1.44	0.00
Placement alternatifs	7.0%	2.0%	10.0%	74'646	6.94	6.31
Total général	100.0%			1'074'931	100.00	100.00

Il résulte de la révision des exigences OPP2 des affectations de positions de placement différentes dans le règlement de placement et dans l'affectation OPP2.

Les directives OPP2 sont respectées comme suit:

		en CHF	en %	Limites	Pondération relative
Art. 55a)	Titres hypothécaires	8'744'893.64	0.82%	50.00%	-49.18%
Art. 55b)	Actions	484'207'115.91	45.13%	50.00%	-4.87%
Art. 55c 1)	Immeubles	244'036'756.51	22.74%	30.00%	-7.26%
Art. 55c 2)	Immeubles étrangers	30'953'275.05	2.88%	10.00%	-7.12%
Art. 55d)	Placements alternatifs	69'385'136.91	6.47%	15.00%	-8.53%
Art. 55d 1)	dont classiques	66'875'972.85	6.23%		
Art. 55d 2)	dont créances similaires	2'509'164.06	0.23%		
Art. 55e)	Devises étrangères sans couverture du risque de change	365'481'050.93	34.06%	30.00%	4.06%
Art. 55f)	Infrastructure	15'519'290.81	1.45%	10.00%	-8.55%

5.5.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans le placement de la fortune sont compris les produits structurés d'une valeur boursière au 31.12.2020 suivante :

	CHF
Valor 49346705 8.30% Reverse Conv. (Sonova, Straumann, Vifor Pharma) 2020 - 18.02.2021	4'979'000.00
Valor 57574679 12.28% Reverse Conv. (CS Group, Novartis, Swiss Re) 2020 - 6.5.2021	5'155'000.00
Valor 57574680 6.68% Reverse Conv. (Partners Group, Bâloise, Helvetia) 2020 - 6.5.2021	5'122'500.00
	15'256'500.00

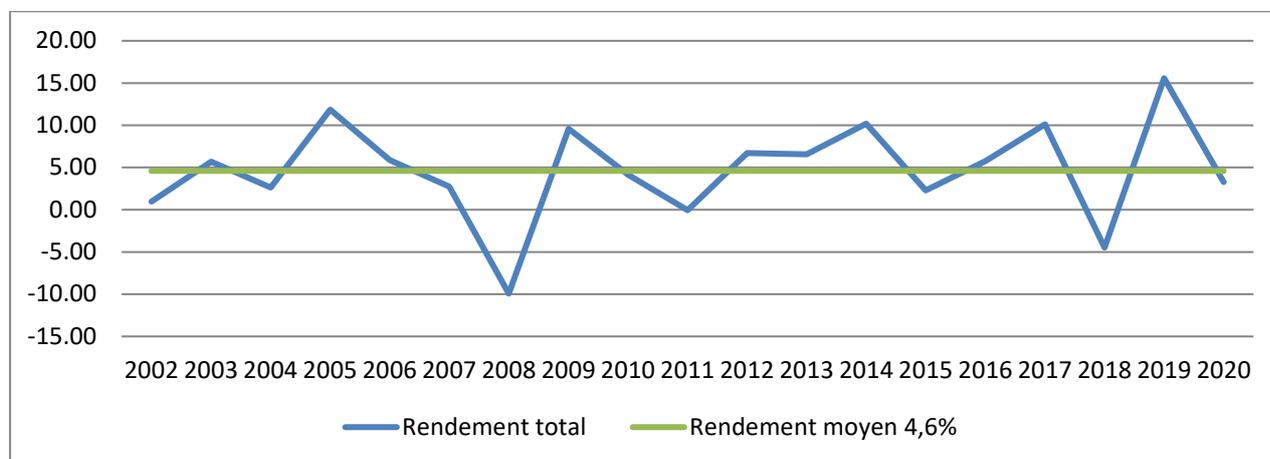
5.5.5 Opérations à terme sur devises / engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2020, des engagements de capitaux pour l'investissement dans des placements alternatifs et immobiliers à l'étranger de CHF 30'000'000.00, USD 30'000'000.00 et EUR 10'000'000.00 ont eu lieu. Dont ouverts en fin d'année CHF 18'176'934.40, USD 18'513'004.14 et EUR 10'000'000.00.

5.5.6 Explications relatives à certains éléments du résultat net des placements

5.5.6.1 Rendement total des placements

Le rendement total des placements s'élève à 3,26% pour l'exercice sous revue (année précédente: 15,57%), et ressort ainsi en haut de 0,54 points à l'indice de référence (2,72%). Le rendement moyen depuis le début (2002) s'établit à 4,60% (année précédente: 4,60%).



5.5.6.2 Produits des titres

	2020	2019
	CHF	CHF
Obligations		
- Obligations en CHF	455'812.50	414'811.50
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	1'291'171.87	1'371'508.27
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	243'640.47	229'694.78
Hypothèques		
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	20'158.45	209'188.31
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	25'947.13	12'565.85
Actions		
- Actions suisses	4'866'728.72	3'696'073.30
- Actions étrangères	1'018'704.66	1'217'233.37
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	4'349'276.90	4'042'114.25
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	714'798.74	630'520.38
Immeubles		
- Actions immobilières	688'370.30	735'685.00
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	3'011'814.64	2'891'593.42
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	1'491'900.55	1'278'699.45
Placements alternatifs		
- Placements alternatifs, direct	1'237'225.61	548'259.18
- Placements alternatifs, indirect	1'625'266.86	765'237.42
Divers		
- Divers, direct	56'326.55	74'423.45
- Divers, indirect	12'257.30	9'333.25
Rétrocession	2'940.91	4'889.58
	21'112'342.16	18'131'830.76

5.5.6.3 Bénéfice sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement

	2020	2019
	CHF	CHF
Obligations en CHF	0.00	636'000.00
Parts de fondations/fonds de placement obligataires	3'452'652.08	6'342'404.59
Parts de fondations/fonds de placement hypothécaires	11'309.40	9'360.00
Actions suisses	4'880'840.70	27'758'156.25
Actions étrangères	3'633'743.31	4'239'456.47
Parts de fondations/fonds de placement en actions	28'604'293.03	58'897'491.46
Placements alternatifs	5'359'454.68	2'182'770.56
Actions immobilières	510'601.22	5'755'047.41
Parts de fondations/fonds de placement immobiliers	10'482'242.78	18'882'388.84
Monnaies étrangères	34'546.67	194'567.26
	56'969'683.87	124'897'642.84

5.5.6.4 Pertes sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement

	2020	2019
	CHF	CHF
Obligations en CHF	319'750.00	0.00
Parts de fondations/fonds de placement obligataires	2'002'515.92	346'182.81
Actions suisses	6'587'095.61	55'544.26
Actions étrangères	8'957'058.57	1'687'697.46
Parts de fondations/fonds de placement en actions	12'063'293.47	1'473'391.23
Actions immobilières	2'085'253.09	43'589.00
Parts de fondations/fonds de placement immobiliers	6'557'464.13	255'998.08
Placements alternatifs	5'352'437.05	1'634'988.24
Divers	61'000.00	52'577.18
Monnaies étrangères	325'885.12	506'595.92
	44'311'752.96	6'056'564.18

5.5.6.5 Frais de gestion de la fortune

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais de gestion de la fortune conformément au compte d'exploitation	1'506'144.11	1'276'559.36
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais	4'160'078.22	2'970'774.15
	5'666'222.33	4'247'333.51

5.5.6.6 Ratio de frais TER

	2020	2019
Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents	0.54%	0.42%

TER = Total Expense Ratio. Il inclut notamment les frais de gestion, les commissions de performance, les frais de dépôt, les frais administratifs, les frais de benchmarking et les frais d'analyse et de service.

5.5.6.7 Taux de transparence en matière de frais

	2020	2019
Placements transparents par rapport à l'actif immobilisé	98.40%	98.74%

5.5.6.8 Placements collectifs non transparents

2020

2019

Placements collectifs non transparents par rapport à l'actif immobilisé

1.60%

1.26%

Valor	ISIN	Produktenamen	Kategorie	Whg.	Bestand per Stichtag 31.12.2020		
					Nom./Stück	Marktwert in CHF	
Hedge Funds							320'353.07
55750930	INT3081	Ant Managed Investments PCC	Insurance Linked Securities	CHF	36.71	22'219.92	
55751865	INT3083	Ant Managed Investments PCC	Insurance Linked Securities	CHF	19.32	7'411.46	
55751904	INT3085	Ant Managed Investments PCC	Insurance Linked Securities	CHF	117.16	76'637.77	
55751908	INT3084	Ant Managed Investments PCC	Insurance Linked Securities	CHF	398.72	214'083.92	
Private Equity							1'635'841.23
PE003111x0293	INT3111	Ant Partners Group Direct	Private Equity	USD	1'850'603.80	1'635'841.23	
SP Yield Enhancement							15'256'500.00
49346705	CH0493467051	8.30 % Credit Suisse AG Lond	Strukt.P.Notes-Aktien Schweiz	CHF	5'000'000.00	4'979'000.00	
57574679	CH0575746794	12.28 % Credit Suisse AG	Strukt.P.Notes-Aktien Schweiz	CHF	5'000'000.00	5'155'000.00	
57574680	CH0575746802	6.68 % Credit Suisse AG	Strukt.P.Notes-Aktien Schweiz	CHF	5'000'000.00	5'122'500.00	
Total						17'212'694.30	

Le Conseil de fondation a décidé de poursuivre les placements non transparents.

5.5.6.9 Résultat net sur les placements immobiliers

	2020	2019
Produits des placements immobiliers	1'782'159.07	2'271'158.94
Charges liées aux placements immobiliers	-397'336.77	-252'964.43
Corrections de valeur positives	6'704'000.00	1'294'200.00
Corrections de valeur négatives	-297'000.00	-1'450'300.00
Constitution provision impôts sur les gains immobiliers	-1'820'000.00	0.00
	5'971'822.30	1'862'094.51

5.5.6.9.1 Détails relatifs aux propriétés immobilières

En % du valeur de bilan.

	Revenu brut 2020	Revenu net 2020	Revenu brut 2019	Revenu net 2019	Rendem. brut 2020	Rendem. brut 2019	Rendem. net 2020	Rendem. net 2019
Gare, Chavannes	546'876.36	293'067.98	542'870.00	381'721.94	3.77%	5.43%	2.02%	3.82%
Haselholzweg, Schliern	489'384.94	364'202.04	475'088.00	387'404.73	3.76%	4.40%	2.80%	3.59%
TOTAL	1'036'261.30	657'270.02	1'017'958.00	769'126.67	3.77%	4.89%	2.39%	3.70%

5.5.6.9.2 Détails relatifs aux parts de propriétés immobilières

En % du valeur de bilan.

	Revenu brut 2020	Revenu net 2020	Revenu brut 2019	Revenu net 2019	Rendem. brut 2020	Rendem. brut 2019	Rendem. net 2020	Rendem. net 2019
ICC, Genève	201'767.60	190'517.60	232'851.46	231'782.51	3.88%	4.38%	3.66%	4.36%
Neumarkt, Berthoud	66'728.82	66'728.82	72'147.41	72'147.41	3.76%	4.01%	3.76%	4.01%
Marktgasse, Berne	190'280.89	187'301.99	185'461.10	182'396.95	4.40%	4.29%	4.33%	4.22%
Place Cornavin Genève	62'866.93	59'115.93	65'590.00	65'590.00	4.20%	4.34%	3.95%	4.34%
Stauffacher, Zurich	67'553.74	67'553.74	62'795.97	62'795.97	3.92%	3.63%	3.92%	3.63%
Centre, Oerlikon	156'699.79	156'699.79	199'630.00	199'630.00	3.66%	4.52%	3.66%	4.52%
TOTAL	745'897.77	727'917.87	818'475.94	814'342.84	3.97%	4.29%	3.87%	4.26%

5.5.7 Explications relatives aux placements auprès de l'employeur et aux réserves de contributions de l'employeur

5.5.7.1 Placements auprès de l'employeur

Actions Galenica SA

	2020		2019	
	Nombre	Valeur boursière en CHF	Nombre	Valeur boursière en CHF
Etat au 1er janvier	195'414	11'695'527.90		5'502'662.48
Evolution au cours de l'exercice	0			
Etat au 31 décembre	195'414	11'529'426.00		11'695'527.90

Au 31 décembre 2020, la valeur boursière des actions Galenica s'élevait à CHF 59.00 (année précédente : CHF 59.85).

Compte courant Galenica Finanz SA

	2020	2019
Etat au 1er janvier	35'981'661.69	10'699'503.95
Evolution au cours de l'exercice	124'041.72	25'282'157.74
Etat au 31 décembre	36'105'703.41	35'981'661.69

Au cours de l'exercice, les avoirs ont été rémunérés à un taux de 0,25% (année précédente: 0,25%).

5.5.7.2 Réserves de contributions de l'employeur

	2020	2019
	CHF	CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	46'487.10	0.00
Constitution	16.75	61'794.75
Dissolution	-46'685.95	-15'437.25
Intérêts perçus	182.10	129.60
Etat au 31 décembre	0.00	46'487.10

5.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan

5.6.1 Créances

	2020	2019
	CHF	CHF
Impôt anticipé/impôt à la source	1'369'313.99	1'464'249.05
Réassureur caisse-maladie	185'950.20	123'162.50
Débiteurs divers	383'237.21	410'635.47
	1'938'501.40	1'998'047.02

5.6.2 Immeubles

	Valeur d'acquisition en CHF	Valeur au bilan	Rendement brut	Rendement net	Rendement brut en % du bilan	Rendement net
Propriétés immobilières	20'800'000	27'500'000	1'036'261.30	657'270.02	3.77%	2.39%
Parts de propriétés immobilières	19'137'385	18'807'000	745'897.77	727'917.87	3.97%	3.87%
Total immobilières	39'937'385	46'307'000	1'782'159.07	1'385'187.89	3.85%	2.99%

5.6.3 Fonds libres

A la date de clôture du bilan, la Fondation ne disposait pas de fonds libres.

5.7 Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation

5.7.1 Frais d'administration

Les frais d'administration par assuré/bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 151.22 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 150.72).

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais du Conseil de fondation	10'331.55	14'736.15
Assurance RC professionnelle en cas de préjudice patrimonial	16'566.90	16'566.90
Frais de personnel	583'011.53	613'226.19
Divers	199'574.92	203'379.23
Total des frais d'administration généraux	809'484.90	847'908.47
Frais d'audit/d'expert	161'108.45	95'472.30
Frais de l'autorité de surveillance	14'584.15	10'664.55
	985'177.50	954'045.32

5.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

5.9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

5.10 Faits marquants après la clôture des comptes

Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

Berne, le 14 avril 2021

Galenica Caisse de pension



Felix Burkhard
Président



René Mischler
Gérant

5.11 Rapports relatifs au contrôle

5.11.1 Organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Conseil de Galenica Caisse de pension, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Galenica Caisse de pension, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Les limites légales et réglementaires relatives aux placements n'ont pas été totalement respectées pendant l'exercice sous revue (voir explications au point 5.5.3 de l'annexe du rapport annuel).

Nous confirmons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, à l'exception du point relatif aux placements évoqué au paragraphe ci-dessus.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Gümligen, le 14 avril 2021

T+R SA



Andreas Oester
Expert-comptable diplômé
Expert en révision agréé



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte en révision agréée
Responsable du mandat de révision

5.11.2 Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle



Aon Suisse SA
Avenue Edouard Rod 4 | Case postale 1203 | CH-1250 Nyon

Stiftungsrat der Galenica Pensionskasse
Untermattweg 8
Postfach
3001 Bern

Nyon, le 31 mars 2021

Galenica Pensionskasse - Attestation de l'expert

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'expert reconnu de Galenica Pensionskasse (ci-après: "la Fondation"), nous relevons les points suivants:

- a) Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Fondation au 31.12.2020, nous pouvons attester qu'à cette date:
 - la Fondation offre la garantie selon l'article 52e alinéa 1 LPP qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
 - les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales actuelles.
- b) Au 31.12.2020, la Fondation présente un degré de couverture de 117.2 % (115.5 % au 31.12.2019).
- c) La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 156.4 millions au 31.12.2020 et correspond à 86% de sa valeur cible (20% des engagements de prévoyance).
- d) La couverture des risques en cas de décès et d'invalidité étant totalement réassurée auprès d'une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de sécurité supplémentaires en ce qui concerne les risques.
- e) Le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs avec un intérêt de 1.00% en 2020.
- f) La Fondation utilise les bases techniques LPP 2015 (tables générationnelles). Nous jugeons ces bases techniques comme appropriées. Nous recommandons cependant au Conseil de fondation d'analyser l'impact des nouvelles bases techniques LPP2020 et d'envisager un éventuel passage à ces bases techniques.

La Fondation utilise un taux d'intérêt technique de 1.50%. Ce taux se situe en-dessous de la borne supérieure pour la recommandation du taux d'intérêt technique prévue par la DTA 4 (1.98% pour le bouclage 2020). Nous jugeons le taux d'intérêt technique utilisé comme approprié.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Aon Suisse SA, cocontractante

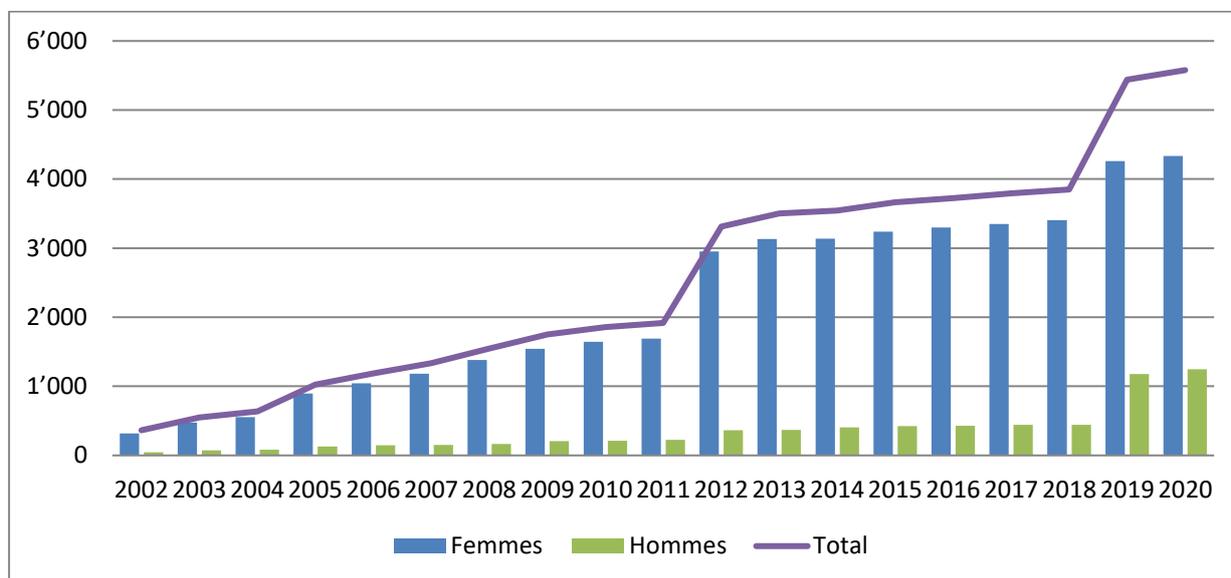
Jean-Marc Wanner
Expert exécutant

Laurence Amade

5.12 Statistiques

5.12.1 Evolution de l'effectif des assurés/bénéficiaires de rentes

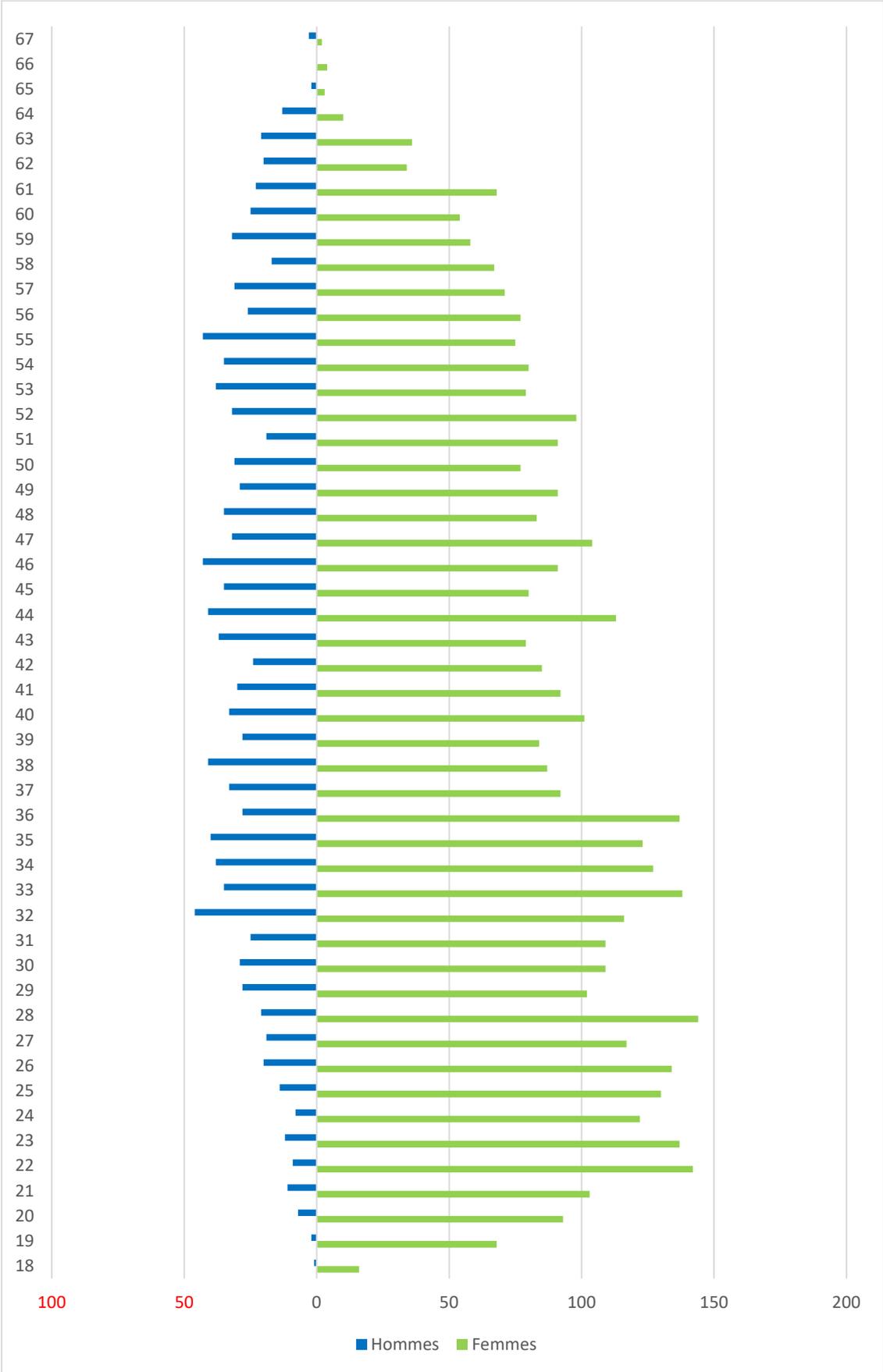
L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:



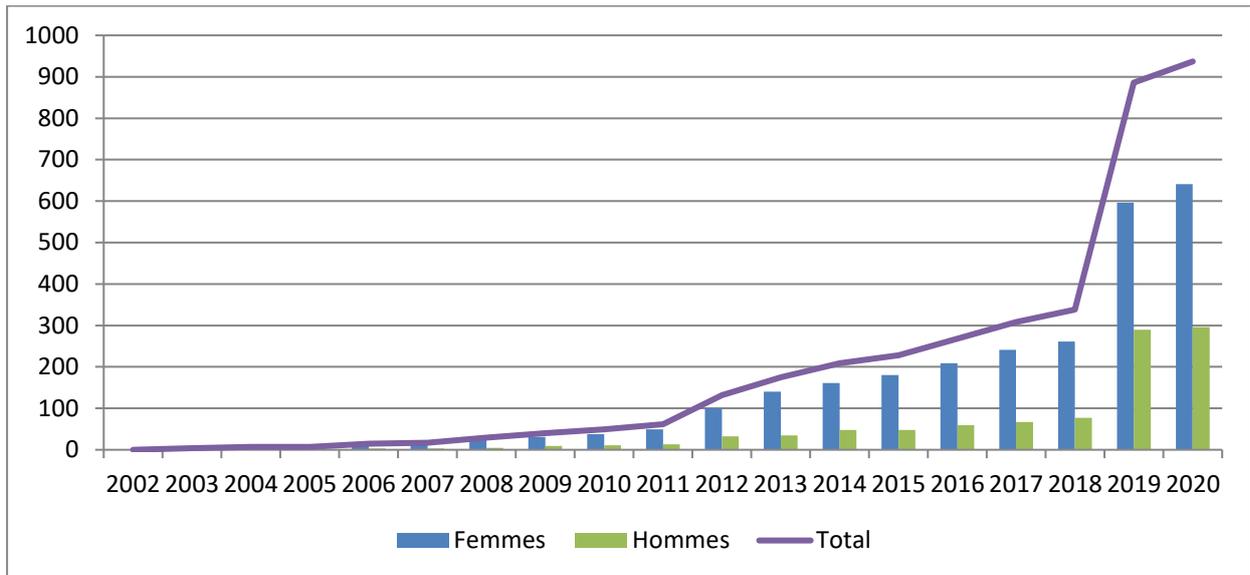
Age moyen des assurés actifs:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Femmes	39	39
Hommes	44	44
Total	40	40

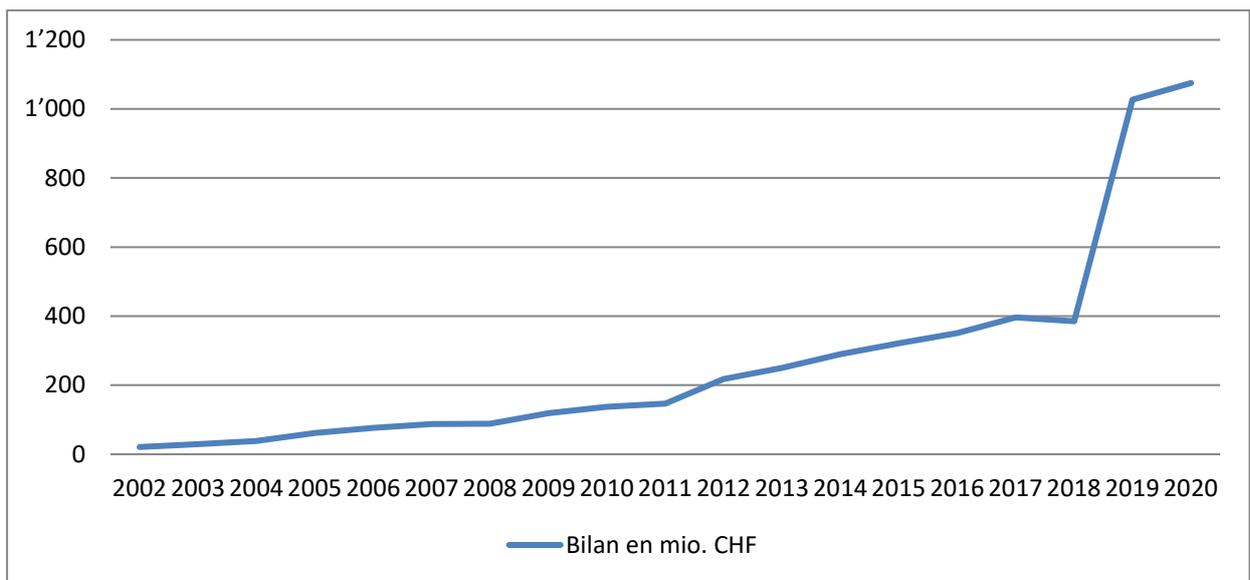
5.12.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



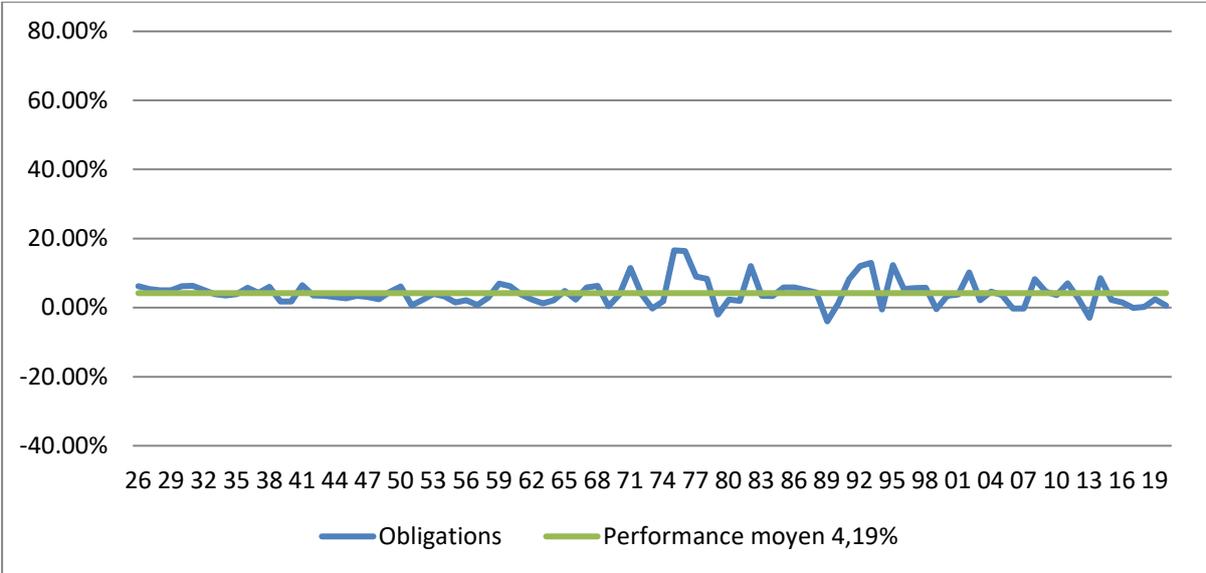
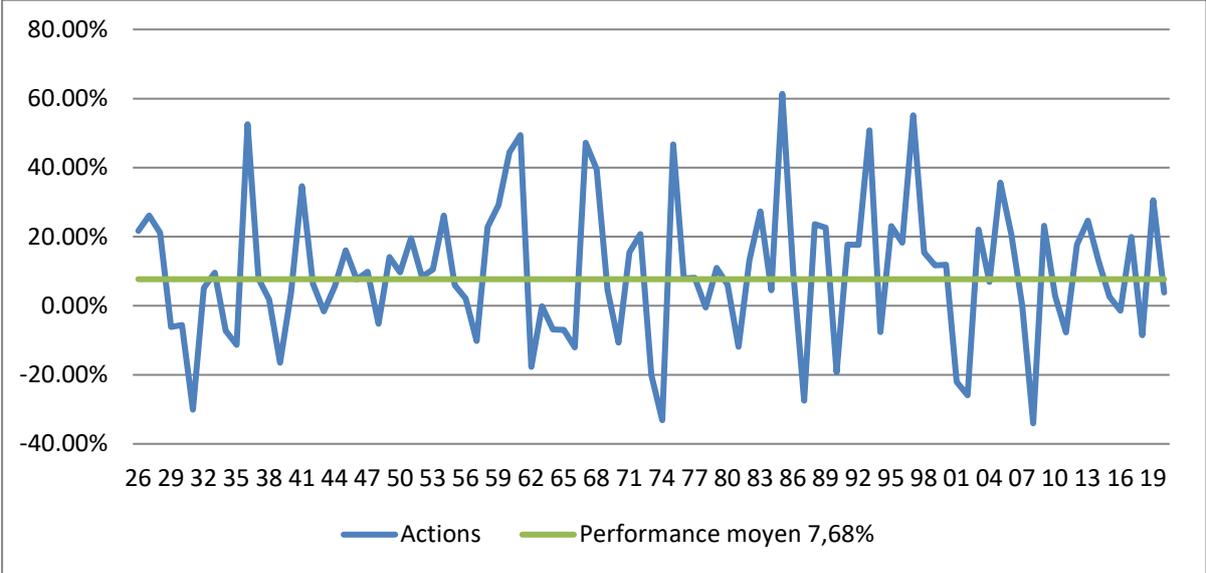
L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes est la suivante:



5.12.2 Evolution du bilan



5.12.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



5.12.4 Versements anticipés pour la propriété du logement

Depuis l'introduction en 1995 de la Loi fédérale pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, 190 versements anticipés ont été effectués pour un total de CHF 12,2 millions. Des remboursements à hauteur de CHF 2,5 millions ont eu lieu.

Au cours de l'exercice sous revue, 24 versements anticipés (19 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de CHF 1'367'000 (CHF 1'678'000 l'année précédente).

